

TUTORIEL GEOPORTAIL

Etape 1 : Ouvrir Geoportail

Ouvrez la page Geoportail dans votre navigateur : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Etape 2 : Localiser sa parcelle

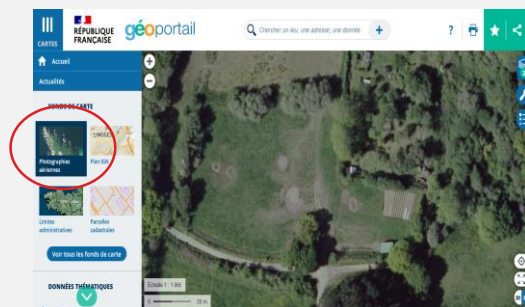
Entrez l'adresse de la parcelle que vous souhaitez délimiter.



Etape 3 : Afficher le fond de carte photo aérienne

Cliquez sur l'onglet carte en haut à gauche de votre fenêtre.

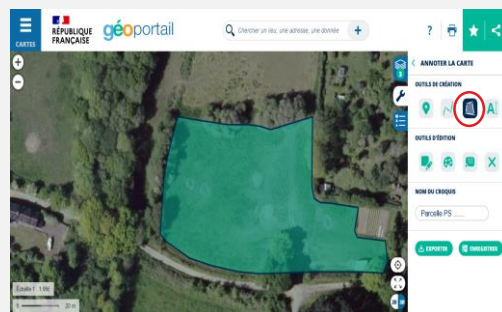
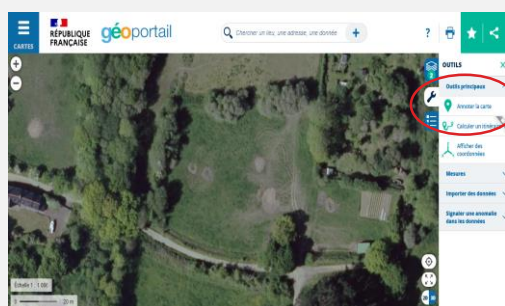
Choisissez l'onglet « fond de carte », puis cliquez sur « photo aérienne ».



Etape 4 : Délimiter sa parcelle

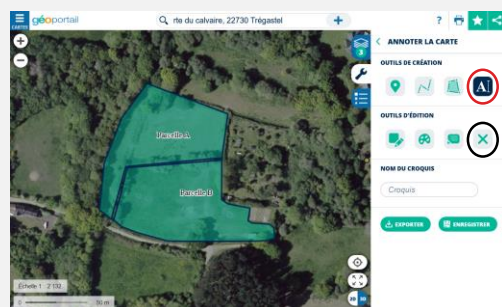
Cliquez sur l'onglet avec la clé à molette en haut à droite de l'écran. Cliquez sur « Annoter la carte ».

Cliquez sur « Dessiner un polygone », puis dessinez votre parcelle.



Pour **dessiner l'aire** de votre parcelle, cliquez et relâchez la souris pour commencer votre polygone. Déplacez votre souris jusqu'au deuxième point que vous souhaitez faire puis cliquez et relâchez de nouveau. Continuez ainsi jusqu'à revenir à votre premier point (cela permet de fermer le polygone).

Si vous avez **plusieurs parcelles**, il est nécessaire de les différencier. Inscrivez le nom des parcelles en cliquant sur l'outil « Ecrire sur la carte » (cercle rouge sur l'image).



Si vous souhaitez **recommencer votre tracé**, cliquez sur la croix « Supprimer des objets » (cercle noir sur l'image). Cliquez ensuite sur le polygone à supprimer. Vous pouvez alors recommencer à délimiter votre parcelle.

Etape 5 : Enregistrer son plan parcellaire

Plusieurs méthodes sont envisageables (propositions non-exhaustives) :

1/ Vous pouvez enregistrer directement au format **PDF**. Cliquez sur le petit icône « imprimante », puis sur « imprimer ». Dans le menu déroulant des choix d'imprimantes, choisissez « Enregistrer au format PDF ». Il est possible que l'aperçu décale vos parcelles et qu'elles n'apparaissent plus à l'écran. Dans ce cas, optez pour un format paysage et/ou diminuez l'échelle manuellement.

2/ Vous pouvez faire une **capture d'écran**, puis copier/coller sur une page libre office ou Word. Pour faire une capture d'écran vous avez également plusieurs méthodes.

Si vous êtes sur ordinateur Windows, vous pouvez :

- Utiliser l'application « Outil capture d'écran ». Vous la trouverez dans la barre de recherche Windows.
- Appuyer sur les touches shift + ctrl + S, et délimiter la zone que vous souhaitez capturer.
- Appuyer sur les touches Windows + Impression écran (touche en haut à droite, souvent marqué « imp écr »).

Si vous êtes sur Mac, vous pouvez :

- Appuyer sur shift + command + 3 pour prendre l'intégralité de l'écran en capture.
- Appuyer sur shift + command + 4 pour choisir d'enregistrer une partie de votre écran.
- Appuyer sur shift + command + 4 + barre d'espace pour prendre une fenêtre ou un menu en photo.

3/ Vous pouvez également **imprimer** (petit icône « imprimante » en haut à droite), puis le scanner ou le prendre en photo.

Vérifiez attentivement que vous visualisez bien vos parcelles dans l'aperçu d'impression. Si ce n'est pas le cas, choisissez le format paysage et/ou diminuer l'échelle manuellement l'échelle jusqu'à voir vos parcelles.

Etape 6 : Envoyer son plan parcellaire

Envoyez ensuite votre plan **par mail** à l'adresse piropature@inrae.fr. Mettre en objet du mail : « Plan parcellaire PSXX ».